VILLE DE
BOLBEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-DF2026-110-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

DF 2026/110

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 29
Nbre d'excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'excusé sans pouvoir : 1
Nombre de votants : ..……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC N° 26015 POUR L'EXPLOITATION DE LA MAISON DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE

- - - -

Rapporteur : Madame Linda HOCDÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.3120-1 et suivants relatifs aux contrats de concession,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DESA 2026/2 en date du 11 février 2026, par laquelle le Conseil municipal a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de la Maison de la Famille et de l'Enfance et autorisé le lancement de la procédure de passation correspondante,

CONSIDÉRANT l'avis de concession de délégation de service public pour l'exploitation de la Maison de la Famille et de l'Enfance, publié le 19 mai 2026 dans les supports suivants :

…/…

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
BOAMP	19/05/2026	26-49067	19/05/2026
EJE JOURNAL	19/05/2026		19/05/2026
Marches-publics.info	19/05/2026		19/05/2026
Site internet de la Commune	19/05/2026		19/05/2026

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la procédure de consultation, aucune candidature et aucune offre n'ont été reçues dans le délai imparti,

CONSIDÉRANT que la procédure est demeurée infructueuse et qu'il n'est pas possible, en l'état, de procéder à l'attribution de la concession,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ces conditions, de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité la procédure de passation engagée pour l'exploitation de la Maison de la Famille et de l'Enfance,

CONSIDÉRANT que cette décision ne fait pas obstacle à ce que la Commune engage ultérieurement une nouvelle procédure de passation, selon les modalités qu'elle déterminera et, le cas échéant, dans les conditions prévues par les dispositions du Code de la commande publique,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité**,** en raison de l'absence de toute candidature et de toute offre, la procédure de passation de la concession de délégation de service public relative à l'exploitation de la Maison de la Famille et de l'Enfance**.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, le cas échéant, à engager une nouvelle procédure de passation destinée à assurer la poursuite de l'exploitation de la Maison de la Famille et de l'Enfance, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

POUR : 28 (élus de la majorité)
ABSTENTION : 4 (Mmes HUAULT, MOREL, M. POTIER et Mme OBLED, élus de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ